



CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 29 AVRIL 2026

CE-DEL-2026-05

OBJET : Elections de 2 Vice-présidents.

L'an deux mille vingt six, le 29 Avril, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison de l'Enseignement, sous la présidence de Gilles BAYART, Président.

Etaient présents : M. Gilles BAYART, M. Rémy THOUVENOT, Mme Patricia BEAUPERE, M. Thomas GAURET, Mme Ghania IDRI, M. Clément LORY, M. Benjamin PASCHAL,

Etaient absentes excusées: Catherine DERHORE (représentante de l'éducation nationale), Mme Sylvie VAN DER LINDEN, Mme Emilie ANDRE, Mme Inès BERMUDEZ.

Etaient absentes : Mme Virginie TARTARIN, Mme Mathilde DESAUTY,

Le comité d'administration de la Caisse des Ecoles,

VU le Code de l'Education,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1 avril 2019,

Considérant que lors de sa séance du 8 avril 2026, le Conseil Municipal a fixé à 9 le nombre de représentants de la commune devant siéger au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, et à procéder à l'élection des représentants.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux vice-présidents suite à l'élection d'un nouveau Maire qui est devenu président de droit.

Procède à l'élection de deux vice-présidents,

Sont candidats :

LORY Clément
GAURET Thomas

A l'unanimité

Sont proclamés élus :

LORY Clément
GAURET Thomas

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits et ont signé les membres présents

Gilles BAYART
Président de la Caisse des Ecoles

Accusé de réception en préfecture
N° 93 123 122 33 20260425 CE-DEL-2026-05-DE
Date de transmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le 5/5/2026
« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état »